

Projet de loi Santé : le gouvernement méprise les personnels et la population !

Le Conseil des Ministres d'aujourd'hui examine le projet de loi santé sous l'appellation « Ma Santé 2022. »

Le déni de démocratie des ordonnances

L'exigence sociale qui s'exprime, tant de la part des personnels de santé, des citoyens que de notre organisation syndicale porte l'enjeu sociétal des moyens pour un système de santé accessible et de qualité. C'est cette exigence qui est aussi portée massivement à chaque fois que les citoyens sont interrogés sur leurs préoccupations, au même niveau que l'exigence sur le pouvoir d'achat.

Alors qu'il se prétend à l'écoute et disponible au dialogue, le gouvernement a décidé d'utiliser les ordonnances pour couper court à tout débat sur le contenu de sa réforme... ainsi, il fait le choix de rester sourd aux revendications qui émergent des territoires et de leurs populations. Il est inacceptable que les problématiques de la santé soient évacuées du débat alors qu'il s'agit d'une des premières préoccupations des Français.

Les conflits se multiplient dans le secteur de la santé

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont mandatées pour imposer de manière brutale les fermetures de services, voire d'établissements et des économies qui se traduisent par des suppressions massives de postes.

La CGT dénonce cette situation, cette gestion comptable qui tourne le dos à la réponse aux besoins de moyens supplémentaires pour des services publics de qualité et de proximité, dans les territoires ruraux comme dans les métropoles.

Concrètement, l'accès aux soins est réduit pour la population, la qualité des soins et l'accompagnement des malades ne cesse de se dégrader par manque de moyens et ce malgré l'engagement et le professionnalisme des personnels de santé.

Aujourd'hui, dans de nombreux établissements, les personnels sont mobilisés et résistent à cette politique, très souvent avec la population.

La CGT n'a pas la même définition des « hôpitaux de proximité » que la Ministre de la santé !

La Ministre est dans un déni de réalité quand elle occulte la fermeture massive d'établissements au cours de ces 20 dernières années. Les faits sont têtus : Plus de la moitié des maternités a fermée et il reste moins de 700 services d'urgence pour l'ensemble du territoire !

Pour la CGT, un hôpital de proximité doit notamment comprendre :

- un service d'urgence ouvert 24h/24h,
- une maternité de premier niveau pour les accouchements normaux (80 % des accouchements),
- une activité de chirurgie et une structure de prise en charge des patients psychiatriques en lien

avec la psychiatrie de secteur et les hôpitaux spécialisés.

C'est un préalable nécessaire pour favoriser une implantation des médecins dans tout le territoire avec la création de centres publics de santé adossés à ces hôpitaux permettant l'amélioration de l'accès à la santé pour toutes et tous, où qu'ils vivent.

Casser le public... pour mieux privatiser la santé !

Le projet de loi aboutira de nouveau à la surcharge chronique que nous subissons depuis plusieurs années. L'objectif a une qualité, il est clair : Casser le secteur public et la Sécurité sociale pour justifier le recours toujours plus grand au secteur privé marchand et aux assurances privées...

Il est inacceptable d'utiliser l'argument de la « dette que nous allons laisser à nos enfants » alors que des personnes meurent sur des brancards dans des services d'urgence par manque de moyens. Rien dans ce projet de loi ne permettra l'éradication des déserts médicaux

Si la CGT exige l'arrêt du démantèlement des hôpitaux de proximité qui ne doivent pas se transformer en structures d'accueil pour les personnes âgées. Elle porte aussi la nécessité d'organiser un véritable débat public où elle soumettra ses propositions en cohérence avec sa conception de l'hôpital de proximité, la lutte contre l'éradication des déserts médicaux, les moyens humains et matériels nécessaires pour gagner une loi « Santé » répondant aux besoins de notre temps et aux enjeux d'avenir.

Montreuil, le 13 février 2019

Commentez cet article, partagez-le sur les réseaux sociaux, discutez-en avec vos collègues